

Attentes

Quatre thématiques prioritaires : la **santé mentale et psychiatrie**, la **prévention et la promotion** de la santé tout au long de la vie et dans tous les milieux, la **pédiatrie** et la santé de l'enfant intégrant la pédopsychiatrie, et la **fertilité**.

Le PHRC-N concerne toutes les pathologies, à l'exception du cancer et des infections liées aux VIH, VHB, VHC, SARS-coV-2 et toutes les maladies infectieuses émergentes.

Les résultats des projets devront directement permettre une modification **de la prise en charge des patients**.

Informations

Le pôle appels à projets et développement international est à votre disposition pour tout renseignement drs.aap.recherche@chu-lyon.fr

Deadline

LI : 8 octobre 2024 à 23h55 - INNOVARC

Objectifs

Mesurer l'efficacité des technologies de santé : les recherches prioritairement financées sont celles qui contribueront à l'obtention de recommandations de fort grade.

Evaluation de la sécurité, de la tolérance ou de la faisabilité de l'utilisation des technologies de santé chez l'Homme (par exemple, toutes les études sur le médicament de la phase I à la phase IV).

Critères d'éligibilité

Justifier de l'impact direct des résultats attendus sur la prise en charge des patients.

Démontrer que les méthodes de la recherche permettront d'obtenir des données apportant un haut niveau de preuve.

Rédaction des projets en anglais.

Programme Hospitalier de Recherche Clinique national (PHRC-N)

Note du 25 juin 2024

HCL
HOSPICES CIVILS
DE LYON



**MINISTÈRE
DES SOLIDARITÉS
ET DE LA SANTÉ**

*Liberté
Égalité
Fraternité*